



# PRINCIPE ET AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

## PRINCIPE

L'apprentissage anticipé de la conduite peut commencer à 15 ans.

Elle comporte 2 phases :

- Une période de formation initiale qui comprend :
- Une évaluation préalable
- Une formation théorique qui prépare à l'épreuve du code de la route
- Une formation pratique de 20 heures minimum

Dès le code obtenu et un niveau de pratique satisfaisant, l'auto-école délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est jointe au livret d'apprentissage et un exemplaire doit être transmis à votre compagnie d'assurance.

- Une période de conduite accompagnée qui comprend :
- Un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.
- Une phase de conduite avec un ou plusieurs accompagnateurs d'une durée de 1 an minimum et au moins 3000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger).
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Ces rendez-vous comportent une partie pratique et une partie pédagogique. La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

## L'ACCOMPAGNATEUR

Pour être accompagnateur, il faut :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Avoir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir eu de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délits de fuites...)
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- Participer au rendez-vous préalable

Plusieurs accompagnateurs sont possibles même hors du cadre familial.

## LES AVANTAGES

La conduite accompagnée apporte de nombreux avantages :

- L'épreuve pratique peut être passée à 17 ans ainsi le jeune pourra conduire dès ses 18 ans ;
- Le prix de l'assurance « conducteur novice » est très souvent réduit ainsi que le coût de la surprime ;
- Le délai du permis probatoire est réduit à 2 ans au lieu de 3 ans ;

Mais surtout :

- L'expérience acquise avec l'accompagnateur permet de mieux appréhender les situations complexes.
- Cette expérience acquise augmente les chances des jeunes conducteurs à obtenir leur permis du premier coup. En effet, le taux de réussite s'élève à 74% contre 55% en formation traditionnelle.

## LES OBLIGATIONS :

durant la période de conduite accompagnée

- Ne pas conduire à l'étranger ;
- Posséder un véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Apposer le disque "conduite accompagnée" à l'arrière du véhicule ;
- Respecter les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).
- Pouvoir présenter aux forces de l'ordre le formulaire de demande de permis (02) et le livret d'apprentissage.

# PRINCIPE ET AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE

## PRINCIPE

Dès 18 ans, la conduite supervisée est possible :

- À l'inscription
- En fin de formation initiale
- Après un échec à l'épreuve pratique

Elle comporte 2 phases :

- Une période de formation initiale qui comprend :
- Une évaluation préalable
- Une formation théorique qui prépare à l'épreuve du code de la route
- Une formation pratique de 20 heures minimum

Dès le code obtenu et un niveau de pratique satisfaisant, l'auto-école délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est jointe au livret d'apprentissage et un exemplaire doit être transmis à votre compagnie d'assurance.

- Une période de conduite supervisée qui comprend :
- Un rendez-vous préalable d'une durée de 2 heures, avec la présence d'un accompagnateur. Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur (après un échec à l'épreuve pratique, ce RDV comprend 1h de conduite et un bilan personnalisé).
- Une phase de conduite avec un accompagnateur, sans durée, ni d'obligation de kilomètres.

## L'ACCOMPAGNATEUR

Pour être accompagnateur, il faut :

- Être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- Avoir l'accord de l'assureur
- Ne pas avoir eu de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délits de fuites...)
- Être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- Participer au rendez-vous préalable

Plusieurs accompagnateurs sont possibles même hors du cadre familial.

## LES AVANTAGES

- Un choix que l'on peut décider à tout moment ;
- Prolonger son entraînement pour acquérir plus d'expérience, dans un délai court ;
- Augmenter sa confiance en soi.

## LES OBLIGATIONS :

durant la période de conduite accompagnée

- Ne pas conduire à l'étranger ;
- Posséder un véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Apposer le disque "conduite accompagnée" à l'arrière du véhicule ;
- Respecter les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).
- Pouvoir présenter aux forces de l'ordre le formulaire de demande de permis (02) et le livret d'apprentissage

# ORGANISATION DES FORMATIONS THÉORIQUES ET PRATIQUES

L'auto-école EXCELLENCE PERMIS propose des cours thématiques et des tests d'évaluation en présentiel et à distance toujours assurés par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

## ORGANISATION ET HORAIRES DES COURS THÉORIQUES EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

### La formation en présentiel :

Elle se déroule à l'auto-école en stage accéléré sur 2 jours (samedi-dimanche), de 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00. Elle est organisée un week-end par mois.

Dans un 1er temps, l'enseignant vous transmet toutes les connaissances nécessaires sur 10 thématiques qui portent sur :

**La circulation routière** (signalisation routière, vitesse, position sur la chaussée, arrêt et stationnement, croisement et dépassement) ;

**Le Conducteur** (vigilance, perception, déficiences du conducteur, risques sur la conduite) ;

**La Route** (réglementation et comportements de conduite en cas de visibilité ou adhérence réduite, de conditions dégradées et sur autoroute) ;

**Les Autres Usagers** (vulnérables, motos, véhicules lourds, transport en commun, d'intérêt général) ;

**Les Documents administratifs** (du conducteur et du véhicule) ;

**Les Premiers Secours** (règles de comportement en cas d'accident) ;

**Les précautions à prendre lorsque l'on quitte notre véhicule** (précautions et vérifications en quittant le véhicule, la position de conduite) ;

**La Mécanique et les Équipements** (entretien du véhicule, les éléments de sécurité et de dépannage élémentaires, les commandes, accessoires/témoins, pneumatiques) ;

**La Sécurité des Passagers et du Véhicule** (l'installation des enfants et des adultes, équipements de sécurité du véhicule) ;

**L'Environnement – Conduite écologique** (l'utilisation du véhicule et respect de l'environnement).

**En parallèle**, l'enseignant évalue vos nouvelles connaissances par des tests d'évaluation sur les différents thèmes

**Pour terminer**, vous êtes mis en situation d'examen. Tests de 40 questions qui sont conformes à l'examen du code de la route.

### La formation à distance :

Cette formation se déroule en ligne, le week-end (samedi-dimanche), de 9H00 à 13H00 et de 14H00 à 18H00.

Un courriel vous est envoyé en amont du stage expliquant les détails de connexions.

Le stage se déroule à l'identique de la formation en présentiel concernant le déroulement et vous pouvez interagir avec l'enseignant.

## ORGANISATION ET HORAIRES DES COURS PRATIQUES

Pour aborder toutes les compétences de la formation, les cours se déroulent en agglomération, hors agglomération, sur autoroute/voies rapides, par temps de pluie et la nuit en fonction des dates et des heures de RDV.

- Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Des bilans de compétences seront effectués au cours de la formation et un examen blanc avant une proposition de date d'examen.

- Les cours pratiques sont individuels
- Les cours pratiques sont organisés :Du lundi au vendredi de 9H00 à 20H00 Le samedi de 10H00 à 14H00

Pour la phase pratique, il est important de privilégier une régularité des leçons de conduite. Un rythme de 2 heures par semaine est proposé pour une meilleure efficacité.

# FORMATION POST-PERMIS POUR LES CONDUCTEURS NOVICES

Décret n°2018-715 du 03 août 2018

Depuis le 1er janvier 2019, réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un 1er permis de conduire qui auront suivi une formation complémentaire...

## Les avantages de la formation post-permis pour les conducteurs novices

- Réduire la durée de la période probatoire

- Si vous avez obtenu votre permis B en formation traditionnelle, la durée de la période probatoire est de 2 ans au lieu de 3 ans.

Vous obtenez 2 points supplémentaires au bout de la 1ère année et 4 points supplémentaires à la fin de la 2ème année donc 12 points au bout de 2 ans.

- Si vous avez obtenu votre permis B en apprentissage anticipé de la conduite (AAC), la durée de la période probatoire est de 1 an ½ au lieu de 2 ans.

Vous obtenez 3 points supplémentaires au bout de la 1ère année et 3 points supplémentaires 6 mois après donc 12 points au bout d'1 an ½.

- Rester un conducteur responsable et vigilant

D'une durée de 7 heures, la formation s'effectue en groupe pour permettre un maximum d'échanges sur les expériences de conduite entre les conducteurs d'une même génération.

La formation suscite également chez les conducteurs novices un processus de réflexion sur leurs comportements au volant et leur perception des risques au moment où ils acquièrent de l'expérience donc plus d'assurance, ce qui donne lieu à une accidentalité particulièrement élevée, du fait d'une mauvaise appréciation des risques.

## Les conditions d'accès à la formation post-permis pour les conducteurs novices

- Être titulaire d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1, B) entre le 6ème et 12ème mois qui suivent son obtention (attention : ni avant, ni après) ;
- Ne pas avoir commis une infraction donnant lieu à retrait de points.

## Sanction de la formation

Attestation de suivi de formation complémentaire transmise au Préfet du département du lieu de la formation dans un délai de 15 jours à compter de la fin de la formation.

# PROGRAMME DE FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CATÉGORIES B OU B78

PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B.
PRE – REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Être âgé de 16 ans. Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Amine MRABATE
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du TITRE PROFESSIONNEL et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	Ordinateur /Tableau blanc / Paper-board / Outils pédagogiques / Livre de code / 6 Véhicules école dont 2 équipés d'une boîte de vitesses automatique
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : Des bilans de compétences, en toute autonomie durant la formation ; 1 examen blanc en fin de formation.
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION

## 1.Une évaluation préalable permettant de définir un volume de formation.

Cette évaluation est menée sur ordinateur pour les élèves sans expérience et en voiture pour les élèves ayant une expérience de la conduite.

Les catégories de compétences évaluées sur ordinateur sont :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices ;
- Les capacités de compréhension et de traitement ;
- Les aspects émotionnels et affectifs ;
- Les facteurs de volonté ;
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

En voiture sont évalués :

- Les prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
- Les expériences vécues en tant qu'usager de la route et de conducteur ;
- Les compétences psychomotrices ;
- Les motivations.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé pour la catégorie B sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (catégories non concernées, AM et B1) et 13 heures minimum pour la catégorie B78.

## 2. Formation théorique (Code de la Route)

L'auto-école propose des stages sur 2 jours pour l'apprentissage du Code de la Route, 1 week-end par mois, le samedi et dimanche en présentiel et à distance avec un lien de connexion envoyé par mail.

Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

## 3. Formation pratique

4 compétences générales sont enseignées

À l'issue de la formation pratique, et à tout moment à la demande de l'élève, l'enseignant effectue un bilan des compétences acquises par l'élève.

## 4. Présentation aux épreuves du Code de la Route et pratique dès l'acquisition des compétences.

# CONTENUS DE LA FORMATION

## FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

10 thématiques animés par un formateur diplômé :

La circulation routière	Assistance lors d'un accident (les 1er secours)
Le conducteur	La Mécanique et les équipements du véhicule
La Route	Précautions à prendre lorsque l'on quitte notre véhicule
Les Autres Usagers de la route	La Sécurité des passagers
Documents administratifs	Environnement – conduite écologique

## COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.
- Entrainement à l'épreuve du code de la route ; Évaluation en autonomie ; Auto-évaluation ; Examens blancs.

# PROGRAMME DE FORMATION À LA CONDUITE AUTOMOBILE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CATÉGORIE B et B78 – FILIÈRE AAC

PUBLIC VISE	CANDIDATS AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA CATÉGORIE B
OBJECTIF PÉDAGOGIQUE	À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de conduire en autonomie et en sécurité un véhicule de la catégorie B.
PRE – REQUIS	Ne pas être atteint d'une affection susceptible d'être incompatible avec le maintien ou la délivrance des permis du « groupe léger ». Être âgé de 16 ans. Être titulaire de l'ASSR niveau 2 ou de l'ASR, si vous êtes né à partir du 1er janvier 1988.
MODALITÉS D'INSCRIPTION	Afin de proposer une action de formation adaptée aux attentes et besoins du stagiaire l'auto-école procède à une évaluation préalable déterminant le volume d'heures pratiques.
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE	Amine MRABATE
PROFIL DES INTERVENANTS	Formateurs professionnels diplômés du BEPECASER et/ou du TITRE PROFESSIONNEL et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
MOYENS PÉDAGOGIQUES	Ordinateur /Tableau blanc / Paper-board / Outils pédagogiques / Livre de code / 6 Véhicules école dont 2 équipés d'une boîte de vitesses automatique
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES	L'acquisition des compétences se fait par des évaluations formatives : Des bilans de compétences, en toute autonomie durant la formation ; 1 examen blanc en fin de formation.
SANCTION DE LA FORMATION	Dès les compétences acquises le stagiaire est présenté aux épreuves d'examen.

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION

## 1.Une évaluation préalable sur ordinateur d'une durée de 45 mn, permettant de définir un volume de formation.

Les catégories de compétences évaluées sont :

- Les capacités et connaissances sensori-motrices ;
- Les capacités de compréhension et de traitement ;
- Les aspects émotionnels et affectifs ;
- Les facteurs de volonté ;
- Les capacités de perception, d'analyse et de décision ;
- Les capacités d'attention et de mémoire de travail.

À la suite de l'évaluation préalable, un contrat de formation de 20 heures minimum est signé pour la catégorie B et 13 heures minimum pour la catégorie B78.

## **2.Formation théorique (Code de la Route)**

L'auto-école propose des stages sur 2 jours pour l'apprentissage du Code de la Route, 1 week-end par mois, le samedi et dimanche en présentiel et à distance avec un lien de connexion envoyé par mail.

Possibilité d'Alternance théorie/pratique pour plus de mémorisation et d'efficacité devant votre formation.

## **3.Formation pratique**

- 4 compétences générales sont enseignées
- Dès les compétences acquises une attestation de fin de formation initiale est transmise à l'élève, la CA peut commencer.

## **4. Conduite Accompagnée (CA) :**

- La CA débute par un rendez-vous préalable d'une durée de 2H, avec la présence d'un accompagnateur.

Le but de ce rendez-vous est de conseiller l'accompagnateur.

- Durée de la CA, 1 an minimum, au moins 3 000 km à parcourir (la circulation est interdite à l'étranger)

- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires d'une durée de 3 heures. Un rendez-vous pédagogique se déroule en 2 parties :

\* Une séance individuelle de conduite de 60 minutes

\* Une séance collective d'animation en salle de 120 minutes

Plusieurs thèmes doivent être obligatoirement traités pendant les 2 rendez-vous pédagogique : Alcool, Vitesse, Fatigue/Vigilance/Médicaments, Assurances. D'autres thèmes sont facultatifs : Intempéries, Conduite sur autoroute, nuit etc. Le choix de ces thèmes est fait en fonction des demandes ou bien de carences constatées par l'enseignant.

La présence d'au moins un accompagnateur est obligatoire à chacun de ces rendez-vous.

- Le 1er rendez-vous est réalisé entre 4 et 6 mois après la date de délivrance de l'attestation de fin de formation initiale et le 2ème doit avoir lieu lorsqu'au moins 3 000 km ont été parcourus en conduite accompagnée ou au minimum 1 an de conduite accompagnée.
- Un 3ème rendez-vous peut être organisé sur les conseils de l'auto-école ou à la demande de votre accompagnateur ou de vous-même.

# CONTENUS DE LA FORMATION

## FORMATION THÉORIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

10 thématiques animés par un formateur diplômé :

La circulation routière	Assistance lors d'un accident (les 1er secours)
Le conducteur	La Mécanique et les équipements du véhicule
La Route	Précautions à prendre lorsque l'on quitte notre véhicule
Les Autres Usagers de la route	La Sécurité des passagers
Documents administratifs	Environnement – conduite écologique

## COMPÉTENCES À ACQUÉRIR :

- Connaître les règles du Code de la route.
- Justifier pourquoi elles ont été mises en place.
- Identifier la signalisation et les relier à une règle de conduite.
- Formuler des risques en fonction de la situation.

## ENTRAINEMENT À L'ÉPREUVE DU CODE DE LA ROUTE

- Évaluation en autonomie
- Auto-évaluation ; Examens blancs

## FORMATION PRATIQUE PRÉPARANT À L'ÉPREUVE PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

### COMPÉTENCE 1 : MAÎTRISER LE MANIEMENT DU VÉHICULE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL

1. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
2. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
3. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
4. Démarrer et s'arrêter.
5. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
6. Utiliser la boîte de vitesses.
7. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
8. Regarder autour de soi et avertir.
9. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

## **COMPÉTENCE 2 : APPRÉHENDER LA ROUTE ET CIRCULER DANS DES CONDITIONS NORMALES.**

1. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
2. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
3. Adapter l'allure aux situations.
4. Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
5. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
6. Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
7. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

## **COMPÉTENCE 3 : CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS**

1. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
2. Croiser, dépasser, être dépassé.
3. Passer des virages et conduire en déclivité.
4. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
5. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
6. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
7. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file.
8. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
9. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts...

## **COMPÉTENCE 4 : PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ÉCONOMIQUE.**

1. Suivre un itinéraire de manière autonome.
2. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
3. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
4. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
5. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule.
6. Pratiquer l'éco-conduite.

Chaque sous-compétence est travaillée dans différents domaines didactiques :

- Procédures, Risques, Influences de l'entourage/ pressions sociétales